

FICHE TECHNIQUE Nr. 241



LawiPur Versiegelung Härter - Komponente B

Composante B du vernis de scellage bi-composant

I. Matériau

Composant durcisseur de grande qualité destiné au vernis de scellage einZA LawiPur Versiegelung.
Ce durcisseur pour einZA LawiPur Versiegelung ne doit être mis en œuvre qu'en combinaison avec le vernis de base correspondant.

II. Données techniques

Densité (20 °C)	1,100 = 1.100 g/cm ³
Coloris	liquide incolore

II. Indications de mise en œuvre

Rapport de mélange	(volume) vernis de base: durcisseur = 3 : 1 % vol. (gravimétrie) vernis de base: durcisseur = 2,9 : 1 % pondéral
Mise en œuvre:	Les récipients de einZA LawiPur Versiegelung (composants A et B) contiennent les quantités exactes de vernis de base et de durcisseur. Verser le durcisseur dans le vernis de base et mélanger à l'aide d'un agitateur mécanique jusqu'à obtention d'un mélange homogène. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de procéder à un repotage du mélange.
Nettoyage des instruments	à l'eau, immédiatement après l'emploi

IV. Consignes de sécurité et étiquetage

Point d'éclair	75 °C
Classification selon VbF	aucune (réglementation allemande des liquides inflammables)

Ce produit est conforme à la réglementation sur le transport des matières dangereuses.

Toutes les informations relatives à cette réglementation sont disponibles dans la fiche de données de sécurité CLP(SGH) mis en place par la directive (UE) n° 1272/2008. Accessible en permanence sur www.einZA.com ou sdb@einZA.com.

Merci de respecter les indications sur les étiquettes des conditionnements !

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour et doivent être considérées comme directives. Compte-tenu de la diversité des applications et des méthodes de travail, elles sont cependant non contractuelles et ne garantissent pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique. De plus, elles ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de vérifier, sous sa propre responsabilité, que nos produits sont conformes à l'utilisation qu'il compte en faire. En outre, nos conditions générales de vente sont en vigueur.

Édition 07/2016 - avec la parution de cette édition, dictée par l'évolution technique, toutes les fiches techniques antérieures perdent leur validité.